Dossier de presse

Nantes, le 06 mai 2010

Xynthia : Deux mois après…

- Bilan du Plan tempête du Conseil régional
- Un contrat exceptionnel de solidarité territoriale pour la La Tranche-sur-mer, l'Aiguillon-sur-mer et la Faute-sur-mer

- Page 2……...Communiqué de presse
- Page 8……...Campagne de promotion du littoral
- Page 9……...Rappel du Plan tempête

Contact presse :
Amandine Ciappa, Cabinet du Président
02 28 20 60 66 / 06 20 37 37 20
Amandine.ciappa@paysdelaloire.fr

l'esprit grand ouvert

Région PAYS DE LA LOIRE

Communiqué de presse

Nantes, le 06 mai 2010

Xynthia :
Bilan du Plan tempête
Contrat Exceptionnel de Solidarité Territoriale

Au lendemain de la catastrophe qui a frappé le littoral atlantique, le Conseil régional des Pays de la Loire mettait en place et votait à l'unanimité, un Plan tempête régional de 20 M€.
Deux mois après le drame et conformément à ce qui avait été annoncé lors de son déplacement le 1er mars, Jacques Auxiette revient faire un point sur la mise en œuvre du Plan.
Au-delà de l'urgence, le conseil régional souhaite continuer à aider le territoire de manière durable. Il a élaboré un projet de contrat exceptionnel de solidarité territoriale (CEST) qu'il a présenté aujourd'hui aux sinistrés, élus locaux et professionnels.

I - DEUX MOIS APRES : PREMIER BILAN DU PLAN TEMPETE

Pour mémoire, le « plan tempête » mobilise 20 M€ pour vingt mesures réparties dans quatre volets différents :

Volet 1 - Solidarité à l'égard des familles et des communes sinistrées - 1,8 M€

1 - Une aide aux familles pour répondre aux besoins de première nécessité - 500 000 €
2 - Aide aux communes pour réaliser des travaux urgents d'infrastructures et d'équipements sur leur territoire - 1 M€
3 - Un financement de ressources humaines aux communes via des emplois tremplins temporaires (6 mois) pour prendre le relais des bénévoles et assister les populations dans leurs démarches - 200 000 €
4 - Une aide exceptionnelle du fonds social des lycéens et des apprentis - 100 000 €
5 - Une offre d'accueil provisoire des jeunes privés de logement
6 - Création d'un compte spécifique « Solidarité tempête Pays de la Loire », pour recueillir et coordonner les dons des collectivités locales

Bilan du volet solidarité :

Aides aux communes pour réaliser les travaux urgents d'infrastructure et d'équipement :

- 14 dossiers ont été déposés par les communes pour un montant total de 5 070 933 € HT
- 8 sont complets et vont être présentés à la commission permanente du 17 mai pour un montant de 3 715 550 €

La nature des dépenses pour ces dossiers est la suivante :

- Voirie et ouvrages : 46% ;
- Réseaux (électriques, assainissement) : 16% ;
- Ports de plaisance : 16% ;
- Equipements touristiques et aménagement de plage : 11% ;
- Bâtiments communaux 10%.

Un financement de ressources humaines aux communes via des emplois tremplins :

- 13 emplois tremplins sont financés par la région dans le cadre du « plan tempête » dont deux pour les communes de la Faute-sur-mer, un pour l'Aiguillon et trois pour la Tranche-sur-mer.

Création d'un compte spécifique «solidarité Pays de la Loire » - 850 000 € promis :

- Répondant à l'appel de solidarité lancé par l'Association des Régions de France, de très nombreuses régions se sont engagées financièrement auprès des Pays de la Loire : *Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Centre, Ile de France, Limousin, Nord Pas de Calais, Picardie, PACA, Rhône Alpes, Réunion*.

Volet 2 : Sauvegarder et relancer l'activité économique – 7,5 M€

7 - Création d'un fonds d'avance aux entreprises, commerçants et artisans touchés par la tempête, mobilisable dans l'urgence - 3 M€
8 - Financement de la reconstruction des équipements portuaires, soutien aux professionnels plaisance - 1 M€
9 - Remettre en état l'outil de production pour la pêche, l'aquaculture et la saliculture - 1 M€
10 - Maintien des outils de formation en saliculture
11 - Création d'un fonds d'avance pour l'aquaculture et l'agriculture - 1 M€
12 - Préservation du patrimoine naturel régional par la création d'un fonds d'investissement interrégional spécifique pour financer des travaux hydrauliques dans le marais poitevin - 500 000 €
13 - Promotion du littoral atlantique - 800 000 €
14 - Maintien de l'emploi et du pouvoir d'achat des salariés en mobilisant les mesures « crise » d'aide à la formation en cas de chômage technique - 200 000 €

Bilan du volet économique :

441 entreprises ont été identifiées par la région et ses partenaires (chambres consulaires, la fédération de l'hôtellerie de plein air, le SMIDAP, la section régionale conchylicole, le COREPEM, les communes…)
Ce recensement est partiel : il correspond aux entreprises ayant contacté la « Cellule Tempête » du conseil régional et à celles que les partenaires ont identifiées comme pouvant répondre aux critères d'éligibilité pour l'avance remboursable.(A ne pas confondre avec le nombre total d'entreprises de Loire-Atlantique et de Vendée touchées par la tempête).

Parmi ces entreprises :
- 17 ont sollicité et obtenu (ou vont obtenir) un soutien régional (Ces chiffres évoluent régulièrement).
- 15 dossiers ont été reçus en avril, douze sont déjà en paiement.
→ Conseil régional et Trésor public ont tout mis en œuvre afin d'être le plus réactif possible.

Répartition par secteur d'activité :
- 7 bars-restaurants, trois campings, trois commerces, deux artisans, un conchyliculteur, un pisciculteur.
→ La moitié des dossiers en cours concerne le tourisme côtier.

Mesure 13 : la campagne nationale de promotion du littoral a été lancée le 3 mai. (cf. communiqué de presse en annexe)

Concernant les mesures 8-9-11 :
→ Du côté du Conseil régional, tout est prêt. Il reste à attendre la finalisation des remboursements des sinistrés par les assurances.

LES DISPOSITIFS REGIONAUX EN FAVEUR DES ENTREPRISES : MODE D'EMPLOI

Débloquée en quelques jours, cette avance est facile à mobiliser. Elle a pour objectif de permettre aux entreprises d'engager sans délai les travaux de remise en état de leur outil de travail. Elle peut couvrir un maximum de 25% du montant des travaux nécessaires éligibles pour redémarrer l'activité, avec un plafond de 50 000 € (ou 100 000 € pour les campings). Consentie pour une durée d'un an, elle est remboursable en une seule fois à échéance. La souplesse et la réactivité sont les atouts de ce coup de pouce de la région en attendant les remboursements des assurances.

Malgré la dimension « Urgence » du plan tempête, les avances remboursables restent d'actualité, les entreprises peuvent continuer à solliciter la région, les chambres consulaires et les organismes professionnels à ce propos.

Contact : Cellule tempête de la Région des pays de la Loire – Tel. **02 28 20 60 00** - Email. tempete@paysdelaloire.fr

Volet 3 : Participer au financement de la reconstruction des infrastructures de protection du littoral – 10,7 M€

15 - Cofinancement du programme national de réhabilitation des ouvrages de défense contre la mer annoncé par le Premier ministre - 10 M€
16 - Demande de mobilisation du fonds de solidarité de l'Union Européenne (FSUE)
17 - Rendre disponible l'expertise technique de la région, avec, le cas échéant, la mise à disposition des moyens de maîtrise d'ouvrage de la SEM régionale des Pays de la Loire
18 - Financement des travaux de reconstruction dans les lycées et CFA régionaux endommagés, notamment à Guérande et La Roche sur Yon - 700 000 €

Volet 4 : Pour l'avenir

19 - Contribuer à une nouvelle politique de défense contre la mer
20 - Contribuer à une nouvelle politique d'urbanisme côtier

La mise en œuvre des volets 3 et 4 se poursuit

II - LA TRANCHE, L'AIGUILLON, LA FAUTE SUR MER : UN CONTRAT EXCEPTIONNEL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

Les trois communes de la Tranche-sur-mer, la Faute-sur-mer et l'Aiguillon-sur-mer ont été particulièrement sinistrées. L'ampleur même des dégâts va très certainement avoir des répercussions fortes à la fois sur l'organisation du territoire, sur son activité économique et notamment sur l'image d'un littoral dont la vocation est essentiellement touristique.

En conséquence, il y a un double enjeu :

- A court terme : remettre en état les espaces et services publics de ces communes et sauvegarder au mieux leurs activités économiques et leurs emplois
- A long terme : les accompagner vers un aménagement et un développement économique durable de leur territoire et ce, à l'échelle intercommunale.

Dans le cadre du Plan Tempête Régional, le principe d'un contrat exceptionnel de solidarité territoriale (CEST) dédié à ces trois communes a été adopté par la commission permanente du 9 avril.

Une construction concertée

Le CEST participera à l'évolution et à la reconversion de ce territoire lourdement frappé par la tempête et ses conséquences : développement économique, touristique, installation portuaire, investissements structurants…

Un comité de développement devra s'installer autour de ce projet afin de réunir tous les acteurs économiques et sociaux des territoires afin de s'assurer de sa réussite et de son adaptation aux besoins locaux.

Un contrat autour de 4 axes généraux

I- LE SOUTIEN AUX ACTEURS ECONOMIQUES :

Stations balnéaires durables

- Il s'agit d'inventer un mode de développement situé à la confluence des préoccupations sociales, économiques et environnementales.

Activités portuaires

- Les activités portuaires, en saison et hors saison, méritent une attention particulière. L'espace du port peut être envisagé comme un espace touristique attractif, largement ouvert et autour duquel des activités commerciales peuvent être renforcées. L'élaboration d'un schéma d'aménagement portuaire pourrait être un préalable afin d'organiser les différents usages (nautisme, pêche, baignade…).

Commerces et services de proximité

- L'objectif est de maintenir et développer l'activité des entreprises artisanales, commerciales et de services du secteur en soutenant la modernisation de l'immobilier et de l'équipement de ces entreprises, en cohérence avec l'intervention de l'Etat (FISAC).

Métiers de la mer

- Les activités conchylicoles et aquacoles sont impactées. Il conviendra de prévoir un dispositif spécifique pour ces filières (maintien de l'outil de production, formation, promotion…).

Emploi/formation

- L'impact de la tempête sur l'activité économique du territoire, dépendant principalement du tourisme et donc à forte saisonnalité, va amplifier les difficultés de certains demandeurs d'emploi par le raccourcissement voire le manque d'emplois proposés pour la saison.

- Il sera nécessaire de mesurer après l'été l'impact réel sur le tourisme, sur les entreprises locales (sinistrées ou pas) et l'évolution de la situation des demandeurs d'emploi afin de pouvoir proposer éventuellement des actions de formation pour leur qualification ou leur reconversion en rapport avec les besoins locaux ou en prévision d'une mobilité professionnelle.

II- LE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS PUBLICS

Développement d'un habitat durable

- Incitation de la future intercommunalité à se doter d'un plan local d'urbanisme dans les meilleurs délais ;

- Mobilisation des crédits du contrat pour des acquisitions foncières par les collectivités locales pour de l'habitat avec des contreparties obligatoires;

- Mobilisation de crédits complémentaires pour le dispositif régional de création-réhabilitation de logements locatifs communaux (taux bonifié) ainsi que le soutien à l'accession pour les résidents permanents actifs et retraités.

Dans ce contexte, la mise en place d'un *établissement public foncier régional* est primordiale, afin d'agir sur la préemption de terrains et de contribuer, ainsi, à réguler le marché du foncier.

Soutien aux investissements structurants

- Au-delà des besoins auxquels ils doivent répondre, ces investissements doivent contribuer à renforcer l'attractivité de ce territoire.

- Il s'agira de soutenir prioritairement les équipements de services à la population (école, centres de soin, équipements culturels et sportifs…) et tout particulièrement ceux qui répondent aux enjeux du vieillissement démographique.

III- LA PROTECTION ET LA VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT :

Afin de prendre en compte la dimension environnementale dans ce contrat, mis en place après un événement naturel exceptionnel mais dont l'ampleur pourrait se reproduire, il est nécessaire de prendre en compte la dimension environnementale dans l'aménagement de ces communes en plusieurs étapes :

- A court terme : il est important de mettre en place une assistance technique pour élaborer de nouveaux documents (plan local d'urbanisme, plan prévention des risques inondation) en prenant en compte les conséquences de la tempête. Objectif : un urbanisme durable, exemplaire et reproductible.

- A moyen terme (5 ans) : la restauration des digues devra être revue. Quelle pérennité ? Quel usage ?

- A long terme (12 ans) : envisager un rapprochement du territoire avec la réflexion d'aménagement durable développé par le projet de parc naturel régional du marais poitevin. Là encore, l'objectif est de promouvoir la vision économique que la région souhaite soutenir sur ces terres – situées en moyenne au dessous du niveau de la mer et protégées par des digues – dans les domaines de l'agriculture, du tourisme et de l'économie.

IV- INGENIERIE ET INSTANCE DE CONCERTATION

Un soutien financier à l'ingénierie locale

- Cofinancement par le contrat des études stratégiques (reconversion, développement…) et plans de communication (touristique par exemple).

La constitution et le soutien au fonctionnement d'un comité de développement

- Le rôle de cette instance, qui constitue une forme nouvelle de gouvernance locale, est de « réunir tous les acteurs économiques et sociaux des territoires afin de s'assurer de sa réussite et de son adaptation aux besoins locaux ». Elle pourrait associer, outre les trois communes, l'Etat, le conseil général, les partenaires socio-économiques incontournables (les représentants des professionnels du commerce, de l'artisanat, des métiers de la mer, les chambres consulaires, l'Union Sociale pour l'Habitat, les associations, le conservatoire du littoral, l'ONF…) ainsi que les présidents des conseils de développement concernés.

La mise à disposition par la Région d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage - (AMO)

- Compte tenu du contexte institutionnel en place (trois communes « isolées »), cette mission d'AMO, commandée par la région et mise à disposition auprès des communes pourrait plus particulièrement contribuer à :

    - l'aide aux communes dans la programmation annuelle des actions du CTU (contrat territorial unique)
    - l'évaluation annuelle des programmes d'actions du CTU
    - l'accompagnement du territoire dans la définition de sa stratégie d'avenir
    - l'accompagnement et l'animation technique du comité de développement.

La situation nécessite à la fois de la réactivité pour permettre une remise en état totale ou partielle des équipements, infrastructures et services, mais aussi une mise en perspective de l'avenir de ce territoire sur le moyen, voire le long terme.

Ceci pourrait faire l'objet d'un premier contrat s'étalant sur la durée du mandat régional.

Communiqué de presse

Nantes, le 3 mai 2005

PLAN TEMPETE :
Lancement d'une campagne nationale de promotion du littoral Poitou-Charentes / Pays de la Loire

Suite à la catastrophe qui a frappé le littoral atlantique dans la nuit du 27 ou 28 février 2010, le Conseil régional des Pays de la Loire a immédiatement mis en place et voté à l'unanimité, un Plan tempête régional de 20 M€.

Plan tempête
Une procédure d'urgence
4 volets / 20 mesures / 20 M€

1. La **solidarité** à l'égard des familles et des communes sinistrées - 1,8 M€
2. La sauvegarde et la relance de **l'activité économique** – 7,5 M€
3. Le financement de la reconstruction des **infrastructures** de protection du littoral – 10,7 M€
4. Des perspectives d'**avenir**

« Les français doivent continuer à faire preuve de solidarité en n'hésitant pas à choisir le littoral de Vendée et de Loire-Atlantique comme destination de vacances. »

Jacques Auxiette

Campagne de promotion du littoral
Un budget de 1 030 000 €

Affichage
Ile de France : Métro, Gares Paris et Grande Couronne, Bus Paris et banlieue.
Pays de la Loire : Gares et Bus
Bretagne : Gares et Bus

Presse nationale
l'Express, Nouvel Obs, Marianne, Le Point, Femina Paris (avec JDD), Paris Match Ile de France, Femme Actuelle Ile de France.

Presse régionale PDL / Bretagne
Femina (avec Presse Océan, le Télégramme), Ouest France, Femme Actuelle, L'Express spécial Mer Pays de la Loire / Bretagne

Bannières sur sites
Voyages-sncf, routard, Expedia, Mappy, la Chaine météo, etc

Campagne interégionale de promotion du littoral : Volet N°2 , mesure N°13 du Plan tempête – 800 000 €

La mise en œuvre de ce plan se poursuit, en cohérence avec l'action conduite par les communes sinistrées, les services de l'Etat en région, les Conseils généraux de Vendée et de Loire-Atlantique et le Conseil régional de Poitou-Charentes.

Promouvoir le littoral Atlantique pour sauvegarder l'activité économique

Les Régions des Pays de la Loire et du Poitou-Charentes, lancent conjointement, lundi 3 mai prochain, une campagne nationale d'image du littoral Atlantique.

L'objectif de cette campagne est d'anticiper toute dégradation de l'image des territoires, de contrer d'éventuelles annulations de réservations, de conforter les industries du tourisme littoral et soutenir les professionnels de la mer en incitant les vacanciers, essentiellement d'Ile de France et du Grand Ouest, à choisir ou conserver le littoral comme destination de courts et moyens séjours et de vacances.

Une campagne positive et colorée

L'impact de la tempête sur les infrastructures touristiques est somme toute assez faible mais l'impact en termes d'image a été bien plus important.
C'est donc bien d'une restauration d'image dont les professionnels et les territoires ont besoin aujourd'hui.

Les élus régionaux ont voulu une campagne confiante, positive et sereine qui « donne envie », qui se réfère de manière implicite à la tempête, tout en tournant la page.
Une campagne très visuelle qui valorise les couleurs naturelles du littoral, son attractivité, sa beauté, ses couleurs, ce qui a été fait en privilégiant photos et visuels.

« Le littoral reprend des couleurs, et ça vous va bien »

→ Un message qui laisse le choix de l'interprétation : une reprise d'une activité normale ou le retour des beaux jours.

www.lescouleursdulittoral.com

Un site évènementiel qui renvoie vers les sites des Régions, de la SEM et du CRT Poitou-Charentes. Avec des vidéos témoignages de professionnels du littoral et un jeu pour générer le trafic, avec un lot attractif.

« Nous espérons que cette opération sera fructueuse, qu'elle aidera les professionnels du tourisme du littoral à limiter l'impact de la tempête et contribuera pour une part à ce qu'ils réalisent une bonne saison. »

Le Plan Tempête régional en bref…

Volet 1 - Solidarité à l'égard des familles et des communes sinistrées - 6 mesures - 1,8 M€

Il s'agit d'un volet spécifique de **soutien direct aux habitants et communes** situées prioritairement dans la zone d'un arrêté de catastrophe naturelle, mais plus globalement concernées de manière importante et avérée par la tempête. Ce volet comprend six dispositions particulières.

1 - Une aide aux familles pour répondre aux besoins de première nécessité 500 000 €

Au Fonds Régional de Solidarité Communale afin d'apporter une aide d'urgence aux habitants des communes les plus touchées pour des subventions forfaitaires fixées en fonction des besoins **versées aux communes bénéficiaires (ou à leurs CCAS)**, un bilan détaillé de l'utilisation des fonds (bénéficiaires, objets, montants des aides) devant être fourni dans un délai d'un an.
Des enveloppes particulières sont d'ores et déjà ciblées pour les communes de l'Aiguillon sur Mer (100 000 €), La Faute sur Mer (100 000 €) et Les Moutiers en Retz (50 000 €), l'enveloppe restante de 250 000 € pour les autres communes régionales et aux établissements publics touchés par la tempête qui solliciteraient l'aide de la Région

2 - Une aide aux Communes pour réaliser des travaux urgents d'infrastructures et d'équipements sur leur territoire 1 M€

Pour les communes qui doivent faire face à de lourds chantiers de réparation de leurs infrastructures (voirie, réseaux, assainissements) et de leurs équipements publics de services à la population (écoles, maisons de l'enfance, maisons de santés, services sociaux, espaces multi-services communaux….).

3 - Un financement de ressources humaines aux communes via des emplois tremplins temporaires (6 mois) pour prendre le relai des bénévoles et assister les populations dans leurs démarches 200 000 €

Ces emplois-tremplins seront créés sur la base des besoins exprimés par les communes avant fin mars. Leur durée sera arrêtée avec ces dernières, dans la limite d'un CDD et d'un financement de 6 mois. Le coût de ces emplois sera pris en charge par le Conseil régional à hauteur de 100% d'un SMIC brut chargé.

4 - Une aide exceptionnelle du fonds social des lycéens et des apprentis 100 000 €

Dans le cadre du dispositif existant « soutien aux lycéens et apprentis socialement démunis », la Région des Pays de la Loire attribue une aide exceptionnelle au taux maximum de 600 euros pour tout jeune concerné par la catastrophe du 28 février. Cette aide doit leur permettre de financer leurs besoins élémentaires de vêtements, d'équipements pédagogiques et scolaires, d'hébergement et de restauration.

5 - Une offre d'accueil provisoire des jeunes privés de logement

Pour soutenir les familles les plus touchées, et permettre aux jeunes externes et/ou demi-pensionnaires de retrouver des conditions de scolarité plus sereines, un **accueil provisoire en internat** peut leur être proposé.

6 - Création d'un compte spécifique « Solidarité tempête Pays de la Loire », pour recueillir et coordonner les dons des collectivités locales

Pour recevoir les dons des nombreuses collectivités locales (régions, départements et communes) qui ont témoigné de leur solidarité et de leur compassion face aux drames provoqués par la tempête Xynthia, prioritairement affectés au 1er volet du plan tempête régional, en complément des contributions régionales.

Volet 2 : Sauvegarder et relancer l'activité économique – 8 mesures – 7,5 M€

7 - Création d'un fonds d'avances aux entreprises, commerçants et artisans touchés par la tempête, mobilisable dans l'urgence 3 M€

Ouvert à toute entreprise commerciale, artisanale ou industrielle ayant subi des dégâts lors de la tempête pour permettre d'assurer la prochaine saison touristique et donc d'être en capacité d'assumer sans délai les travaux de remise en état de l'outil de travail. En relais des assurances, la Région propose de mettre en place une **avance remboursable d'urgence**, d'une durée d'un an, calculée sur la base de 25% des travaux envisagés, avec un plafond de 100 000 € pour les campings et de 50 000 € pour les autres activités (touristiques ou non).
Les campings municipaux et autres activités économiques gérés par les communes pourront bénéficier du bénéfice de l'aide régionale sous forme d'une subvention mise en place sur les mêmes critères.

8 - Financement de la reconstruction des équipements portuaires et soutien aux professionnels de la plaisance 1 M€

Dans le cadre du programme « qualité et commercialisation des produits de la mer ». Il est proposé de mobiliser ce programme afin d'accompagner, en sus des indemnisations d'assurance, les travaux de réparation des dégâts causés aux ports de pêche, à hauteur de 20 % dans le cadre d'un plan d'accompagnement associant l'Etat, les fonds européens et les collectivités locales.

9 - Remettre en état l'outil de production pour la pêche, l'aquaculture et la saliculture 1 M€

Dans le cadre d'un plan exceptionnel de solidarité et de relance. Les dispositifs seront mis en œuvre en concertation avec la région Poitou-Charentes qui doit faire face aux mêmes difficultés.
La Région contribue au taux de 30% à des travaux d'urgence de remise en état des outils et des zones de production, notamment les œillets des marais salants (Guérande, Noirmoutier et Bourgneuf).

10 - Maintien des outils de formation en saliculture

Le Conseil régional finance chaque année sur Guérande une action de formation professionnelle unique en France, destinée à former des paludiers : le Brevet professionnel de saliculture, piloté par la chambre d'agriculture. La tempête remet aujourd'hui en cause tant les conditions matérielles de déroulement de cette formation que les perspectives d'emploi à son issue. Aussi le Conseil régional s'engage-t-il dès maintenant, en lien avec les professionnels du secteur, à revoir les modalités de financement de cette formation afin d'en assurer l'équilibre économique à court et moyen terme et d'en préserver l'originalité.

11 - Création d'un fonds d'avance pour l'aquaculture et l'agriculture 1 M€

Au-delà de la remise en état des outils de production, les entreprises agricoles et aquacoles auront besoin d'un dispositif d'avances similaire à celui de la mesure 7.

12 - Préservation du patrimoine naturel régional par la création d'un fonds d'investissement interrégional spécifique pour financer des travaux hydrauliques dans le marais poitevin 500 000 €

Il s'agit d'une aide à la remise en état des prairies du marais du poitevin afin de leur permettre d'accueillir les animaux le plus rapidement possible : repose de nouvelles clôtures, évacuation des laisses de mer qui figurent dans les parcelles. Pour réaliser ce travail, un soutien à des structures d'insertion qui travaillent régulièrement avec le syndicat mixte du marais poitevin, ainsi que des travaux hydrauliques doivent être financés en fonctionnement (**200 000 €)** et en investissement **(300 000 €)** complétés à hauteur identique par la région Poitou-Charentes.

13 - Promotion du littoral atlantique 800 000 €

Les Régions des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes souhaitent, en pleine coordination, engager dans l'avant-saison touristique la réalisation d'une campagne d'image sur le littoral atlantique afin d'anticiper toute dégradation de l'image des territoires, contrer une éventuelle annulation de réservations et enfin soutenir la consommation des produits de la mer.

13 - Maintien de l'emploi et du pouvoir d'achat des salariés en mobilisant les mesures « crise » d'aide à la formation en cas de chômage technique 200 000 €

Afin de maintenir le pouvoir d'achat des salariés concernés par des périodes de chômage technique partiel ou total, et de renforcer leurs compétences, le Conseil régional propose de financer des actions de formation professionnelle qui seront jugées pertinentes pour ces salariés, en lien avec l'entreprise concernée et son OPCA.

Volet 3 : Participer au financement de la reconstruction des infrastructures de protection du littoral - 4 mesures – 10,7 M€

15 - Cofinancement du programme national de réhabilitation des ouvrages de défense contre la mer annoncé par le Premier ministre 10 M€

Une convention complémentaire de 3 ans, mobilisant les crédits des collectivités (Conseil Régional, conseils généraux de Loire-Atlantique et de Vendée) et ceux de l'Etat (mais à un niveau moindre qu'entre 2000-2006), a été signée dans le cadre du CPER 2007-2013. Cette convention arrivant à échéance, il est nécessaire de confirmer les engagements des collectivités et de l'Etat au titre du plan global de réfection des digues, de poursuivre ce plan, et même de l'accélérer.
Pour le Conseil régional, sans attendre cette contractualisation, une **programmation pluri-annuelle** et une hausse des taux de financement est proposée (de 15 à 25%) à hauteur de **10 M€.**

16 - Demande de mobilisation du Fonds de Solidarité de l'Union Européenne (FSUE) – VŒU

La Région des Pays de la Loire formule le vœu que l'Etat adresse une demande d'intervention du Fonds de Solidarité de l'Union Européenne à la Commission Européenne dans le cadre de la catastrophe naturelle qui a touché son territoire et plus particulièrement le Sud Vendée

17 - Rendre disponible l'expertise technique de la Région, avec le cas échéant la mise à disposition des moyens de maîtrise d'ouvrage de la SEM Régionale des Pays de la Loire

La SEM Régionale, dans le cadre de son activité Construction, pourra se mobiliser de deux manières en cas de sollicitation : en appui technique, pour participer à des **missions de diagnostics techniques de bâtiments** ou d'analyse des actions à conduire

pour la réalisation des travaux de réparation auprès des communes. En appui opérationnel, grâce à l'augmentation de son capital effective depuis fin 2009, la SEM Régionale pourra assurer le **portage de la construction de bâtiments relais**, en procédure d'urgence, ou assurer la mise en place de bâtiments modulaires permettant un relogement très rapide des activités économiques dans l'attente de la mobilisation des assurances.

18 - Financement des travaux de reconstruction dans les lycées et CFA régionaux endommagés, notamment à Guérande et La Roche sur Yon 700 000 €

Les équipes techniques des Espaces régionaux se mobilisent pour faire, en lien avec les autorités concernées, un premier état des lieux du préjudice subi, site par site, et prendre toutes les mesures d'urgence. Face à l'ampleur des dégâts constatés notamment sur les sites de Guérande et de La Roche sur Yon, **600 000 €** supplémentaires viennent abonder le fonds annuel d'intervention (4,2 M€ au BP 2010) auxquels s'ajoutent **100 000 €** afin de mener à bien toute opération de réhabilitation qui s'avèrerait nécessaire au sein des CFA dont le bâti aurait été endommagé par la tempête Xynthia.

Volet 4 : Pour l'avenir – 2 mesures

Le Conseil régional prendra, passée la nécessaire et douloureuse période du deuil et de l'urgence, toute sa part aux multiples travaux d'analyse des raisons de cette catastrophe. Les expertises devront être coordonnées pour éclairer utilement les décisions d'avenir. Le Conseil régional contribuera aussi, dans les compétences qui sont les siennes, au financement d'expertises, à la préparation de plans d'aménagement futurs et de stratégies de défense contre la mer.

19 - contribuer à une nouvelle politique de défense contre la mer

La Région apportera son soutien à tout effort de **planification et de clarification des compétences en matière de gestion** concernant les ouvrages qui concernent la protection civile. Elle le fera avec l'Etat, avec les Départements, et avec les propriétaires privés.

20 – contribuer à une nouvelle politique d'urbanisme côtier

La Région soutiendra également les communes pour mettre à jour les **Plans de Prévention des Risques et d'Inondation**. Elle pourra également participer à la redéfinition des Plans Locaux d'Urbanisme pour prendre en compte les enseignements de la tempête Xynthia. Elle engagera une **réflexion plus générale avec les communes littorales**, ou proches du littoral et ayant des marais en connexion avec la mer, sur l'urbanisme de ces zones dans lesquelles la mémoire des méfaits de la nature s'estompe entre deux catastrophes.